



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2026**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 février 2026 à 15 h 00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Madame Marie-Elaine Pitre	Ville de Rosemère
Monsieur Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Jean-François Pinard, conseiller	Ville de Blainville

Formant quorum sous la présidence de la Préfète, madame Liza Poulin, mairesse de Ville de Blainville.

**Est également présent :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et  
greffier-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

**Est également absent pour motif :**

Monsieur Jean Comtois, maire

Ville de Lorraine

2026-02-25

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 25 février 2026 soit ouverte et suspendue conformément aux usages.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-26

**OBJET : Réouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 25 février 2026 soit réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-27

**OBJET : Période de questions**

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



N° de résolution  
ou annotation

2026-02-28

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2025**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité  
i. Ville de Sainte-Thérèse | PPCMOI | Résolution 2026-16
  - 6.2. **Résolution** – Abrogation du certificat de conformité relativement au règlement  
ROS 978 | 2026-01-06
  - 6.3. **Résolution** – Demande d'aide financière | Programme Oasis | Autoriser le  
directeur général à déposer le projet dans le cadre de l'appel de projets  
Programme OASIS
  - 6.4. **Résolution** – Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) |  
Nomination de deux (2) membres du conseil de la MRC auprès du conseil  
d'administration
7. **Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale**
  - 7.1. **Résolution** – Octroi de subvention | Fonds de partenariat et d'innovation  
technologique (FPIT) | 5 000 \$ Abipa Canada / Boisbriand
  - 7.2. **Résolution** – Octroi d'une subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) V2 |  
30 000 \$ sur 2 ans Laurentides International – Projet Xport Levier Thérèse-De  
Blainville
  - 7.3. **Résolution** - Octroi d'une subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) V2 |  
60 000 \$ sur 3 ans MicroEntreprendre Basses-Laurentides – Projet Femmes  
entrepreneures
  - 7.4. **Résolution** – Octroi d'une subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) V2 |  
240 000 \$ sur 3 ans Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De  
Blainville (CCITB) – Projet Élan Industriel
  - 7.5. **Résolution** – Remboursement subvention | Fonds de développement des  
entreprises d'économie sociale et développement durable (FDEESDD) |  
5 000 \$ octroyé à L'Avant-Champ en 2025 (Amendement Résolution 2025-07-  
179)
  - 7.6. **Résolution** – Radiation du prêt d'urgence COV19FU-131ROS
  - 7.7. **Résolution** – Ratification de la signature du directeur général de la MRC |  
Événement Sommet régional sur la diversification des marchés
  - 7.8. **Résolution** - Entente sectorielle – Développement économique et innovation  
2026-2029 | Autorisation de signature et désignation d'un représentant
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
  - 8.1. **Résolution** – Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Création du Fonds  
d'initiatives culturelles (FIC) et dépôt de sa politique cadre
  - 8.2. **Résolution** - Entente sectorielle de développement de la culture dans la  
région des Laurentides 2025-2027 | Avenant | Comité directeur - Désignation  
d'un représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 8.3. **Résolution** - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Volets 1A et 1B | Demande de prolongation des dépenses admissibles au 31 décembre 2027
- 8.4. **Résolution** - Programme d'ententes en patrimoine (PEP) | Amendement résolution 2025-08-204 | Dépôt au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) d'une demande d'aide financière aux volets 1, 2, 3, 4.1 et 4.2
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
- 9.1. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 29 janvier au 25 février 2026
- 9.2. **Résolution** - Motion de remerciement | Resto POP- Sa bravoure d'action lors de l'incendie de Sainte-Thérèse du 21 janvier 2026
- 9.3. **Résolution** - Soutien à l'UMQ et à la FQM dans leurs représentations respectives auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur les enjeux d'immigration – Joindre également le mouvement des cœurs bleus, initié par l'UMQ
- 9.4. **Résolution** - Appui à la Ville de Mirabel – Tracé du TGV Projet Alto
- 9.5. **Résolution** - Amendement à l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
- 9.6. **Résolution** - Contribution financière au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides - Le dossier de la Carte électorale
- 9.7. **Résolution** - Mise en candidature de la MRC de Thérèse-de-Blainville Prix Municipalité et développement durable - Mérite municipal 2026 FQM
- 9.8. **Résolution** - Mise en candidature de la MRC de Thérèse-de-Blainville - Ovation municipale 2026 UMQ
- 9.9. **Résolution** - Modification de la nomination de l'émissaire de la MRC auprès du ministère de la Langue française – Ratification de la décision du directeur général et greffier-trésorier
- 9.10. **Résolution** – Soirée de réseautage des conseils municipaux des villes de la MRC – Allocation de budget de 5 500 \$
10. **Sécurité incendie/sécurité civile**
- 10.1. **Résolution** – Octroi d'un mandat d'accompagnement pour la rédaction des programmes du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) en cours de révision – Ratification de la décision du directeur général

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-29

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2026

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2026-02-30

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-  
Thérèse**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse a présenté la résolution N° 2026-16 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

**Sainte-Thérèse  
PPCMOI  
(Résolution 2026-16)**

**PPCMOI :** Résolution portant le numéro **2026-16** en vertu du Règlement PPCMOI concernant le projet de construction d'une unité d'habitation accessoire détachée au 69-71, rue Saint-Louis, afin de :

- **Autoriser** la construction d'une unité d'habitation accessoire détachée sur le lot 1 903 308, dans la zone résidentielle H-320, alors que le règlement de zonage 1200 NS interdit qu'un logement soit aménagé dans un bâtiment accessoire.

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** la Résolution N°2026-16 de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-31

**OBJET: Abrogation du certificat de conformité relativement au règlement ROS  
978 2026-01-06**

**ATTENDU QUE** la ville de Rosemère a fait parvenir à la MRC en date du 22 janvier pour émission d'un certificat de conformité le règlement d'urbanisme # 978 intitulé : « *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* »;

**ATTENDU QUE** le conseil doit toutefois refuser de se prononcer lorsque la municipalité est en défaut d'apporter une modification de concordance à son plan d'urbanisme ou à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme, sauf lorsque la modification proposée :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

1° est une modification de concordance qui est une cause du défaut visé au présent alinéa ou qui entraînerait un tel défaut si elle n'était pas apportée;  
2° est nécessaire, de l'avis de la municipalité régionale de comté, pour des raisons de sécurité ou de santé publique ou de protection de l'environnement

**ATTENDU QUE** la ville de Rosemère avait six (6) mois (21 juillet 2025) pour se conformer (adopter les règlements de concordance) au règlement 24-02 de la MRC « *Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire* ».

**ATTENDU QU'**une prolongation de cinq (5) mois, soit jusqu'au 21 décembre 2025, a été accordée à la demande de la Ville par la ministre;

**ATTENDU QUE** le mécanisme de suspension des avis de conformité de la MRC, en regard des règlements d'urbanisme de la ville de Rosemère, prévu aux articles 109.7 et 137.3 de la LAU s'applique à partir du 21 décembre 2025, jusqu'à l'adoption des règlements de concordance;

**ATTENDU QU'À** la séance du 26 janvier 2026 la MRC a émis par résolution # 2026-01-06 un certificat de conformité pour le règlement # 978 intitulé « *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* » de la Ville de Rosemère;

**ATTENDU QUE** la MRC ne peut émettre de certificat de conformité tant que la ville de Rosemère n'a pas adopté les règlements de concordance au règlement 24-02 de la MRC « *Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'encadrer le redéveloppement du pôle commercial régional situé sur le territoire* ».

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil abroge le certificat de conformité émis à l'égard du règlement #978 intitulé : « *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* » de la ville de Rosemère émis à la séance du 26 janvier 2026 par résolution #2026-01-06;

**QUE** ledit règlement soit retiré complètement du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2026 pour qu'il soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-32

**OBJET: Demande d'aide financière | Programme Oasis | Autoriser le directeur général à déposer le projet dans le cadre de l'appel de projets Programme OASIS**

**ATTENDU** l'ouverture du programme OASIS par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dont la période de dépôt est en vigueur jusqu'au 31 mars 2026;

**ATTENDU QUE** ce programme vise à soutenir des projets de verdissement destinés à réduire les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents en raison des changements climatiques;

**ATTENDU QUE** ces deux aléas climatiques ont été identifiés parmi les plus importants pour le territoire de la MRC, selon l'analyse des risques réalisée dans son Plan d'adaptation aux changements climatiques;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** certains projets de verdissement déposés par la MRC lors du premier appel à programmation du programme « Accélérer la transition climatique locale — volet 2 » ont été jugés non admissibles, notamment en raison du non-respect de certaines balises OASIS et du resserrement des critères d'admissibilité;

**ATTENDU QUE** le volet 1 du programme OASIS permet à la MRC d'obtenir ces études préalables, essentielles au dépôt ultérieur de projets de verdissement dans différents programmes de financement;

**ATTENDU QUE** cette démarche contribuerait également à répondre aux OGAT dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;

**ATTENDU QU'**une planification intégrée des enjeux de verdissement à l'échelle de la MRC est pertinente et essentielle pour orienter des actions cohérentes avec les réalités territoriales et soutenir les principaux outils de planification régionale;

**ATTENDU QUE** le projet est en continuité avec les efforts effectués par la MRC, les villes du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville et partenaires en matière d'actions face aux changements climatiques;

**ATTENDU QUE** l'étape 1 de la démarche a déjà été entamée par la CMM et que l'étape 6 est de compétence municipale;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 24 704 75.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, à signer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme OASIS pour la réalisation d'un projet visant les étapes 2 à 5 de la démarche.

**QUE** le conseil autorise, au besoin, l'engagement et le paiement des dépenses afférentes à la mise en œuvre du projet, conformément aux prévisions budgétaires et aux disponibilités financières de la MRC;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 24 704 75.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-33

**OBJET: Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) | Nomination de deux (2) membres du conseil de la MRC auprès du conseil d'administration**

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est membre de l'organisme du conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL);

**ATTENDU** les règlements généraux du COBAMIL, deux délégués.es municipaux étant des membres du conseil de la MRC doivent être nommés par cette dernière pour une période maximale de deux ans renouvelables;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU** les Règlements 18-01 et 18-02 relativement aux modes de rémunération des membres du conseil de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme, M. Francis Allaire, conseiller Ville de Blainville et M. Sébastien Jacquet, conseiller Ville de Rosemère, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration du conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour les années 2026 et 2027;

**QUE** cette nomination soit effective à compter de son adoption et valide pour la durée prévue aux règlements généraux de l'organisme;

**QU'**une « allocation de présence pour service rendu à la MRC » sera versée aux délégués de la MRC auprès du conseil d'administration de COBAMIL en vertu des règlements 18-01 et 18-02;

**QUE** le directeur général soit autorisé à transmettre la présente résolution à COBAMIL et à poser tout geste requis pour en assurer la mise en œuvre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-34

**OBJET: Octroi de subvention | Fonds de partenariat et d'innovation technologique (FPIT) | 5 000 \$ Abipa Canada / Boisbriand**

**ATTENDU QUE** le Fonds de partenariat et d'innovation technologique (FPIT) de la MRC de Thérèse-De Blainville est issu du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**ATTENDU** la demande de l'entreprise nommée ci-après dans le cadre du FPIT et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE) :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Abipa Canada inc.		5 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>5 000 \$</b>

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 329 74.

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi de la subvention à l'entreprise suivante dans le cadre du FPIT pour l'année 2026 :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Abipa Canada inc.		5 000 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>5 000 \$</b>



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 329 74.

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-35

**OBJET: Octroi d'une subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) V2 | 30 000 \$ sur 2 ans Laurentides International – Projet Xport Levier Thérèse-De Blainville**

**ATTENDU QUE** le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

**ATTENDU QUE** ce volet du FRR constitue le principal levier financier de soutien aux MRC dans l'exercice de leur compétence en développement local et régional;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 du FRR et que l'organisme a démontré une utilisation adéquate des subventions versées par la MRC de Thérèse-De Blainville au cours des dernières années;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 319 71.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC accorde un soutien financier de **15 000 \$ par année pour les deux (2) prochaines années** à l'organisme Laurentides International via le volet 2 du Fonds région et ruralités.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 319 71.

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-36

**OBJET: Octroi d'une subvention | Fonds régions et ruralité (FRR) V2 | 60 000 \$ sur 3 ans MicroEntreprendre Basses-Laurentides – Projet Femmes entrepreneures**

**ATTENDU QUE** le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

**ATTENDU QUE** ce volet du FRR constitue le principal levier financier de soutien aux MRC dans l'exercice de leur compétence en développement local et régional;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les critères d'admissibilité au FRR et que l'organisme a utilisé adéquatement des subventions versées par la MRC au cours des dernières années;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 319 71.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC accorde un soutien financier de **20 000 \$ par année pour les trois (3) prochaines années** à l'organisme MicroEntreprendre Basses-Laurentides, dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 319 71;

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-37

**OBJET: Octroi d'une subvention| Fonds régions et ruralité (FRR) V2 | 240 000 \$ sur 3 ans Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) – Projet Élan Industriel**

**ATTENDU QUE** le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux organismes municipaux dans la réalisation et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

**ATTENDU QUE** ce volet du FRR constitue le principal levier financier de soutien aux MRC dans l'exercice de leur compétence en développement local et régional;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les critères d'admissibilité au FRR et que l'organisme a utilisé adéquatement des subventions versées par la MRC au cours des dernières années;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 319 71.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC accorde un soutien financier de **80 000 \$ par année pour les trois (3) prochaines années** à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (Élan Industriel), dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 319 71.

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2026-02-38

**OBJET: Remboursement subvention | Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et développement durable (FDEESDD) | 5 000 \$ octroyé à L'Avant-Champ en 2025 (Amendement Résolution 2025-07-179)**

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEESDD) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** l'entreprise L'Avant-Champ demande un amendement à la résolution 2025-07-179 relative à l'octroi, en 2025, d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEESDD);

**ATTENDU QUE** l'entreprise L'Avant-Champ remboursera la somme de **5 000 \$** à la MRC de Thérèse-De Blainville en raison de la non-réalisation du projet, soit l'achat d'un tracteur usagé de 90 HP au coût de 68 985 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'amendement de la résolution 2025-07-179 relativement à l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEESDD);

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'entreprise L'Avant-Champ à rembourser la somme de 5 000 \$ à la MRC de Thérèse-De Blainville et que ladite somme soit reportée et injectée dans l'item « Imprévu – 2026 »;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer toute documentation nécessaire afin de procéder au présent amendement.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

2026-02-39

**OBJET: Radiation du prêt d'urgence COV19FU-131ROS**

**ATTENDU QUE** 9399-3863 Québec inc. a déclaré faillite;

**ATTENDU QUE** l'ancien propriétaire a déposé une proposition concordataire en vue d'une faillite personnelle;

**ATTENDU QUE** les prêts d'aide d'urgence liés à la COVID-19 ne comportaient aucune garantie personnelle ou corporative, conformément aux exigences du MEIE applicables aux MRC;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil autorise la radiation du solde du prêt d'urgence pour le dossier COV19FU-131ROS, représentant une **perte de 40 919,92 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-40

**OBJET:** Ratification de la signature du directeur général de la MRC | Événement Sommet régional sur la diversification des marchés

**ATTENDU QUE** l'organisation d'un sommet économique d'envergure est un projet de longue date de la MRC;

**ATTENDU QUE** l'entente contractuelle a été signée entre Services Québec et la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par Laurentides International;

**ATTENDU QUE** Laurentides International dispose de l'expertise et du réseau de contacts nécessaires pour organiser ce type d'évènement;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville sera compensée par des frais de coordination représentant entre 5 % et 10 % du montant de la subvention accordée par Services Québec;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**D'AUTORISER** le directeur général à signer tous les documents relatifs au Sommet régional sur la diversification des marchés pour lequel la MRC agira à titre de mandataire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-41

**OBJET:** Entente sectorielle – Développement économique et innovation 2026-2029 | Autorisation de signature et désignation d'un représentant

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides a lancé, le 16 décembre 2025, la nouvelle stratégie de développement économique qui met notamment l'accent sur la mobilité, le logement et l'enracinement;

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides souhaite devenir une terre d'expérimentation pour les secteurs de l'économie et de l'innovation;

**ATTENDU QUE** la nouvelle entente sectorielle en Développement économique et innovation couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2029;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont confirmé leur participation;

**ATTENDU QUE** par le biais de l'Entente sectorielle en Développement et innovation, les PARTIES mettront en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action en développement économique et innovation sur les territoires de la région des Laurentides;

**ATTENDU QUE** les 7 MRC et la ville de Mirabel contribueront financièrement à cette entente pour un montant total de 62 625 \$ chacune provenant du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Blainville  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, en lien avec cette Entente sectorielle;

**QUE** la MRC contribue financièrement à l'Entente conformément au tableau ci-dessous et que cette contribution provienne de l'Entente de développement territorial (volet 2 du FRR) conclue avec le MAMH;

**QUE** le directeur général et, en cas de non-disponibilité, le coordonnateur de développement économique, soit désigné à titre de représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du comité directeur de l'entente susmentionnée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-42

**OBJET: Fonds d'initiatives culturelles (FIC) | Création du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) et dépôt de sa politique cadre**

**ATTENDU** la recommandation de la TAC *ad hoc*, le 31 août 2022, relative aux modalités d'appel de projets culturels de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la recommandation de la TAC *ad hoc*, le 6 juin 2024, de déposer une demande afin de conclure une entente de développement culturel (EDC) 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), incluant notamment un appel de projets culturels annuel;

**ATTENDU** la résolution 2024-06-133, adoptée par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville le 26 juin 2024, informant le MCCQ de son intention de déposer une demande d'aide financière pour conclure une EDC 2025-2027, incluant notamment un appel de projets culturels annuel;

**ATTENDU** la signature du document « Condition d'octroi de l'aide financière », le 21 janvier 2025, et sa transmission au MCCQ afin de demander la conclusion d'une EDC 2025-2027;

**ATTENDU** la lettre d'annonce du MCCQ, reçue le 13 mars 2025, confirmant la conclusion de l'EDC 2025-2027 de la MRC de Thérèse-De Blainville et la contribution du MCCQ au financement des appels de projets culturels annuels;

**ATTENDU** la résolution 2025-06-170, adoptée par le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville le 18 juin 2025, entérinant les priorités d'intervention 2025-2026 pour le volet 2 du FRR, parmi lesquelles se trouve le Fonds d'initiatives culturelles (FIC);

**ATTENDU** la signature de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR volet 2) 2025-2028 entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 22 septembre 2025, afin de réaliser des actions répondant aux priorités d'intervention de la MRC;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2026 de la MRC de Thérèse-De Blainville, qui réservent 40 000 \$ (35 000 \$ provenant de l'entente FRR volet 2 et 5 000 \$ du MCCQ via l'EDC 2025-2027) pour l'appel de projets culturels FIC 2026;

**ATTENDU** l'approbation par le MCCQ de la version préliminaire de la Politique cadre du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 3 février 2026;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** les conditions et modalités encadrant la réalisation d'un appel de projets dans le cadre d'une EDC, notamment l'approbation par le MCCQ du programme encadrant l'appel de projets, inscrites à l'annexe A du document « Condition d'octroi de l'aide financière »;

**ATTENDU** les modalités de l'entente FRR volet 2 2025-2028 conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le MAMH.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine le dépôt de la Politique cadre du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC pour les appels de projets culturels;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général de la MRC à lancer un appel de projets culturels en 2026, dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-43

**OBJET: Entente sectorielle de développement de la culture dans la région des Laurentides 2025-2027 | Avenant | Comité directeur - Désignation d'un représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville**

**ATTENDU QUE** la résolution 2024-12-295 autorise la MRC de Thérèse-De Blainville à signer l'entente sectorielle de développement de la culture dans la région des Laurentides 2025-2027;

**ATTENDU QUE** l'entente a été signée par le préfet de la MRC le 31 mars 2025 et prévoit une contribution financière de 2 500 \$ par année pour une durée de trois (3) ans, ainsi que la formation d'un comité de gestion (directeur) composé d'un représentant de chacune des parties signataires;

**ATTENDU QUE** deux rencontres du comité directeur ont été tenues, dont celle du 19 septembre 2025, lors de laquelle le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) a invité chaque partenaire à désigner son représentant et un substitut;

**ATTENDU QUE** toute aide financière accordée par la MRC doit respecter les disponibilités prévues aux prévisions budgétaires adoptées ;

**ATTENDU QUE** tout versement est conditionnel à la disponibilité des crédits et fonds requis à même le poste budgétaire N° 27 299 99.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne M. Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, à titre de représentant de la MRC au comité directeur de l'entente sectorielle de développement de la culture dans la région des Laurentides 2025-2027, et M. Vincent Baron, coordonnateur de la Table action culture et patrimoine, à titre de représentant substitut en cas de non-disponibilité du directeur général.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 27 299 99.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** ladite résolution soit transmise au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-44

**OBJET: Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) – Volets 1A et 1B | Demande de prolongation des dépenses admissibles au 31 décembre 2027**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), dont le volet 1 vise la conclusion d'ententes pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (1A) et de propriété municipale (1B);

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a signé l'entente d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2022-2024 », le 7 avril 2022;

**ATTENDU** l'avenant à l'entente, « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2<sup>e</sup> avenant », signé le 14 mars 2024, qui la prolonge jusqu'au 31 décembre 2025;

**ATTENDU** l'avenant à l'entente, « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 4<sup>e</sup> avenant », signé le 17 juillet 2025, qui la prolonge jusqu'au 31 décembre 2026;

**ATTENDU** la résolution 2025-08-204, adoptée le 27 août 2025, pour déposer une demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du PEP;

**ATTENDU QUE** les montants réservés par l'entente et toujours disponibles en décembre 2025 s'élèvent à 1 192 678 \$ pour le volet 1A (dont 60 % financés par le MCCQ) et à 2 820 557 \$ pour le volet 1B (dont 50 % financés par le MCCQ);

**ATTENDU** les dépenses prévues par les villes en 2026 pour l'aide financière à la restauration patrimoniale des propriétés privées (volet 1A : 100 510 \$) et des propriétés municipales (volet 1B : 1 192 517 \$);

**ATTENDU** l'invitation du MCCQ à la MRC, le 9 janvier 2026, à demander une prolongation en 2027 de l'admissibilité des dépenses associées aux travaux et montants engagés au plus tard le 31 décembre 2026, pour maximiser l'utilisation des montants résiduels de l'entente en vigueur;

**ATTENDU** le report d'un an (en 2028) qu'engendrerait la prolongation en 2027 de l'entente, concernant le début des versements du MCCQ (l'annexe E de l'entente d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2022-2024 » indique que les versements du MCCQ pourraient s'étaler sur une période (maximale) de vingt ans);

**ATTENDU** la proposition financière du MCCQ pour les volets 4.1 et 4.2 d'une éventuelle entente PEP pour 2027-2028, reçue le 13 janvier 2026, qui est inférieure aux montants demandés par les villes :

- 160 000 \$ proposés (350 000 \$ demandés) pour la restauration patrimoniale des propriétés privées (volet 4.1);
- 435 300 \$ proposés (2 650 000 \$ demandés) pour la restauration patrimoniale des propriétés municipales (volet 4.2);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 21 janvier 2026, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2027 l'admissibilité des dépenses associées aux travaux et montants engagés au plus tard le 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente PSMMPI, volets 1A et 1B;

**ATTENDU** les conditions et termes de l'entente et du programme;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au MCCQ de prolonger jusqu'au 31 décembre 2027 l'admissibilité des dépenses associées aux travaux et montants engagés au plus tard le 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2022-2024 » en vigueur;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un avenant à ladite entente à cette fin;

**QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-45

**OBJET: Programme d'ententes en patrimoine (PEP) | Amendement résolution 2025-08-204 | Dépôt au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) d'une demande d'aide financière aux volets 1, 2, 3, 4.1 et 4.2**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme d'ententes en patrimoine (PEP), visant la conclusion d'ententes avec les MRC pour leur offrir un soutien financier pour la réalisation de projets en patrimoine et pour les doter d'expertises en patrimoine;

**ATTENDU** les volets suivants du PEP : connaissance (volet 1), expertise (volet 2), planification (volet 3), restauration patrimoniale de propriétés privées (volet 4.1) et restauration patrimoniale de propriétés municipales (volet 4.2);

**ATTENDU** les résolutions suivantes des conseils municipaux des villes participantes, qui mandatent la MRC pour conclure une entente avec le MCCQ en leur nom dans le cadre des volets 4.1 et/ou 4.2 du PEP et qui autorisent les représentants de la MRC à signer une entente à cette fin avec le MCCQ en leur nom :

- Boisbriand : résolution 2025-01-045;
- Lorraine : résolution 2024-12-270;
- Sainte-Anne-des-Plaines : résolution 2025-02-043;
- Sainte-Thérèse : résolution 2025-17;

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 11 juin 2025, de déposer une demande aux volets 1 et 3 du PEP, pour obtenir une aide financière de 185 000 \$ du MCCQ en 2026 et 2027 pour réaliser la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti, une étude de potentiel archéologique et une étude des paysages;

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 25 juin 2025, de déposer une demande aux volets 4.1 et 4.2 du PEP, pour obtenir une aide financière de 2 000 000 \$ du MCCQ en 2027 et 2028 pour la restauration patrimoniale des propriétés privées et municipales, selon la répartition budgétaire convenue entre les villes;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la résolution 2025-08-204, adoptée le 27 août 2025, autorisant le directeur général de la MRC à déposer une demande d'aide financière au MCCQ pour conclure une entente PEP;

**ATTENDU** la résolution 2025-481 du conseil municipal de Sainte-Thérèse, bonifiant de 1 000 000 \$ le montant demandé par la Ville au MCCQ via le volet 4.2 du PEP, suivant l'invitation du MCCQ à bonifier le montant demandé par la MRC au volet 4.2 du PEP;

**ATTENDU** la proposition financière du MCCQ, reçue le 13 janvier 2026;

**ATTENDU** l'obligation du PEP à l'effet que la résolution de la demande finale d'aide financière au PEP inclut la promesse d'adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal dans le cadre du volet 4.1 du PEP et en adéquation avec la responsabilité de mise en œuvre de ce volet qui revient aux villes participantes, l'obligation corrélative pour la MRC de recevoir la confirmation des villes participantes au volet 4.1 quant à l'adoption d'un tel règlement;

**ATTENDU** la résolution 2026-80 du conseil municipal de Sainte-Thérèse, reçue le 6 février 2026, qui confirme sa promesse d'adopter et de transmettre au MCCQ (dans les trois mois suivants l'annonce de l'entente PEP) un règlement de mise en œuvre d'un programme municipal dans le cadre du volet 4.1 du PEP;

**ATTENDU** le courriel du Directeur du Service d'urbanisme de Boisbriand, le 30 janvier 2026, qui affirme que le conseil municipal de Boisbriand serait favorable à autoriser les ajustements requis au règlement du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale en vigueur (applicable dans le cadre du volet 1A du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier), afin que ce règlement modifié respecte les modalités du volet 4.1 du PEP;

**ATTENDU** le courriel du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines, le 13 février 2026, qui indique que la Ville retire sa demande d'aide financière au volet 4.1 du PEP (les montants inscrits à la proposition financière du MCCQ qui sont ainsi libérés sont redistribués entre les autres villes participantes à ce volet);

**ATTENDU** l'obligation du PEP de fournir au MCCQ, dans la demande finale au PEP, des bordereaux de prix qui indiquent les travaux et les coûts des interventions prévues dans le cadre du volet 4.2 du PEP, afin de justifier les montants demandés au MCCQ dans le cadre de ce volet;

**ATTENDU** les bordereaux de prix fournis par les villes participantes au volet 4.2 du PEP, qui justifient les montants inscrits à la demande finale au PEP (notamment la diminution des coûts prévus pour la restauration de la maison et la grange-étable Garth : le montant de 750 000 \$ inscrit à la demande initiale au PEP est diminué à 431 807 \$);

**ATTENDU** le courriel du Directeur général adjoint de Sainte-Thérèse, le 13 février 2026, confirmant que la Ville souhaite demander au MCCQ de lui réserver le montant libéré (159 100 \$ du MCCQ) au volet 4.2 pour la restauration de la maison Lachaine, à la suite de la diminution des coûts prévus pour la restauration de la maison et la grange-étable Garth et de l'autorisation du MCCQ de réaffecter ce montant à la restauration de la maison Lachaine;

**ATTENDU** les conditions et termes du Programme;

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC amende la résolution 2025-08-204 pour ajuster les montants demandés au MCCQ via le Programme d'ententes en patrimoine (PEP), selon la proposition financière du MCCQ et les bordereaux de prix des villes (volet 4.2), et pour déposer la demande finale d'aide financière au MCCQ, en fonction des projets et montants suivants :

- Volet 1 : 170 000 \$, dont 85 000 \$ (50 %) du MCCQ et 85 000 \$ (50 %) de la MRC, pour réaliser la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti;
- Volet 2 : 330 000 \$, dont 165 000 \$ (50 %) du MCCQ et 165 000 \$ (50 %) de la MRC, pour financer le salaire et les avantages sociaux du coordonnateur de la Table action culture et patrimoine pour trois ans;
- Volet 3 : 60 000 \$, dont 30 000 \$ (50 %) du MCCQ et 30 000 \$ (50 %) de la MRC, pour réaliser une étude de potentiel archéologique;
- Volet 4.1 : 320 000 \$, dont 160 000 \$ (50 %) du MCCQ et 160 000 \$ (50 %) des villes participantes, pour financer la restauration patrimoniale des propriétés privées des villes suivantes :
  - **Boisbriand** : 92 308 \$ du MCCQ et 92 308 \$ de la Ville;
  - **Sainte-Thérèse** : 67 692 \$ du MCCQ et 67 692 \$ de la Ville;
- Volet 4.2 : 908 121 \$, dont 435 300 \$ (48 %) du MCCQ et 472 821 \$ (52 %) des villes participantes, pour financer la restauration patrimoniale de propriétés municipales des villes suivantes :
  - **Lorraine (maison et grange-étable Garth)** : 431 807 \$, dont 215 900 \$ du MCCQ et 215 907 \$ de la Ville;
  - **Sainte-Anne-des-Plaines (maison Prêtres-Chaumont)** : 120 771 \$, dont 60 300 \$ du MCCQ et 60 471 \$ de la Ville;
  - **Sainte-Thérèse (maison Lachaîne)** : 355 543 \$, dont 159 100 \$ du MCCQ et 196 443 \$ de la Ville.

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à signer les « Conditions d'octroi de l'aide financière » en vue de la conclusion d'une entente PEP, ainsi que tout autre document requis à cette fin et pour y apporter des avenants (le cas échéant).

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à déposer au MCCQ la présente résolution, les « Conditions d'octroi de l'aide financière » signées, le « Formulaire de demande finale » et les bordereaux de prix (volet 4.2), confirmant ainsi la demande finale d'aide financière de la MRC au MCCQ en vue de la conclusion d'une entente couvrant les volets 1, 2, 3, 4.1 et 4.2 du PEP.

**QUE** lesdits documents soient transmis au MCCQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-46

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 29 janvier au 25 février 2026**

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** les comptes payés et à payer au montant de **390 396,72 \$** pour la période du 29 janvier au 25 février 2026 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-47

**OBJET:** Motion de remerciement | Resto POP- Son engagement lors de l'incendie de Sainte-Thérèse du 21 janvier 2026

**ATTENDU QU'**un incendie est survenu le 21 janvier 2026 au 30, rue Saint-Joseph, entraînant des répercussions importantes pour les personnes touchées et mobilisant la communauté locale;

**ATTENDU QUE** cet incident a nécessité une réponse rapide et solidaire du milieu;

**ATTENDU QUE** le Resto Pop s'est distingué par son engagement, sa rapidité, sa générosité et son entraide envers les sinistrés, en offrant soutien, réconfort et assistance dans un moment critique;

**ATTENDU QUE** cette mobilisation exemplaire reflète les valeurs de solidarité et d'engagement communautaire qui contribuent à la résilience de notre collectivité;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC adresse ses sincères remerciements au Resto Pop pour son intervention remarquable lors de l'incendie survenu le 30, rue Saint-Joseph, le 21 janvier 2026;

**QUE** cette motion soit transmise à l'organisme afin de témoigner de la reconnaissance du conseil de la MRC envers son engagement auprès de la communauté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-48

**OBJET:** Soutien à l'UMQ et à la FQM dans leurs représentations respectives auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur les enjeux d'immigration – Joindre également le mouvement des cœurs bleus, initié par l'UMQ

**ATTENDU QUE** le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) constitue, depuis sa création, un levier stratégique majeur permettant au Québec d'attirer, d'intégrer et de retenir des personnes immigrantes qualifiées contribuant activement au dynamisme économique, social et démographique des territoires;

**ATTENDU QUE** les entreprises, institutions et organisations du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville font face à des enjeux persistants de rareté de main-d'œuvre, lesquels freinent la croissance, l'innovation, la productivité et la compétitivité régionale;

**ATTENDU QUE** plusieurs personnes immigrantes et leurs familles, déjà établies au Québec et intégrées dans les milieux de vie et de travail, se retrouvent dans une situation d'incertitude en raison des modifications, abolitions ou suspensions annoncées ou envisagées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** cette incertitude engendre des impacts humains, économiques et organisationnels significatifs, tant pour les personnes concernées que pour les employeurs et les collectivités territoriales;

**ATTENDU QUE** le 13 février 2026, à l'invitation du président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay, plus d'une trentaine d'organisations représentant les municipalités, le monde économique, les travailleuses et travailleurs, le milieu de l'enseignement supérieur ainsi que plusieurs secteurs clés de l'économie québécoise se sont réunies dans le cadre d'une mobilisation qualifiée d'historique;

**ATTENDU QUE** cette mobilisation a réaffirmé un message sans équivoque aux gouvernements du Québec et du Canada à l'effet que le Québec ne peut se priver de personnes immigrantes déjà établies et intégrées sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les organisations signataires ont dénoncé les conséquences importantes des récentes décisions gouvernementales en matière d'immigration, notamment en ce qui concerne l'abolition ou la suspension de programmes structurants et les restrictions aux permis de travail;

**ATTENDU QUE** des mesures urgentes ont été réclamées, dont :

- la mise en place d'une clause de droits acquis pour les personnes affectées par les modifications au PEQ;
- le renouvellement des permis temporaires pour les personnes déjà au Québec;
- l'assouplissement des mécanismes du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) dans les secteurs en pénurie critique.

**ATTENDU QUE** le président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers, a rappelé que les régions ne peuvent se permettre de perdre des personnes contribuant déjà à leur vitalité, particulièrement dans un contexte de déclin démographique;

**ATTENDU QUE** plusieurs organisations économiques, dont la Fédération des chambres de commerce du Québec, ont souligné que les restrictions actuelles accentuent l'incertitude des entreprises et pourraient compromettre des investissements, des contrats et des capacités de production;

**ATTENDU QUE** les données prospectives indiquent que plus de 1,4 million de postes pourraient devenir vacants au Québec d'ici 2033, accentuant la nécessité de mécanismes efficaces de rétention des talents;

**ATTENDU QUE** des organisations syndicales, étudiantes, patronales, du réseau collégial, de l'économie sociale, du tourisme, de l'hôtellerie et de la formation professionnelle ont également exprimé des préoccupations convergentes quant aux impacts humains, sociaux et économiques des changements annoncés;

**ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC du Québec jouent un rôle de première ligne en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement et de rétention des personnes immigrantes sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont exprimé publiquement leurs préoccupations et ont demandé au gouvernement du Québec :

- de faire preuve de prévisibilité dans les politiques d'immigration;
- de reconnaître les besoins spécifiques des régions;
- de préserver des mécanismes facilitant la rétention durable des talents déjà intégrés;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- d'assurer une transition respectueuse des droits acquis et des parcours de vie engagés;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville exprime formellement son appui aux positions défendues par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ);

**QUE** la MRC demande au gouvernement du Québec :

1. d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence des règles encadrant le PEQ;
2. de reconnaître l'apport essentiel des personnes immigrantes déjà établies;
3. de considérer les impacts économiques et démographiques pour les régions, incluant la couronne nord métropolitaine;
4. de privilégier des mesures transitoires respectueuses des parcours déjà amorcés.

**QUE** la MRC appuie la mise en place immédiate d'une clause de droits acquis protégeant les personnes immigrantes affectées par les modifications au PEQ;

**QUE** la MRC demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'intensifier leur concertation afin d'assurer une cohérence des politiques d'immigration, notamment quant aux permis de travail temporaires et aux voies d'accès à la résidence permanente;

**QUE** la MRC appuie le rétablissement du PEQ – volet diplômés, considérant son rôle stratégique dans la rétention des étudiantes et étudiants internationaux formés au Québec;

**QUE** la MRC reconnaît l'importance et la portée de la mobilisation nationale dite des « cœurs bleus », rassemblant municipalités, acteurs économiques, syndicaux, académiques et communautaires;

**QUE** la MRC réitère que l'immigration constitue un levier structurant de :

- développement territorial;
- vitalité entrepreneuriale;
- innovation économique;
- équilibre démographique durable.

**QUE** la préfète de la MRC, madame Liza Poulin, assistée par le directeur général, M. Kamal El-Batal, soient mandatés pour :

- porter politiquement et administrativement la présente résolution auprès des instances gouvernementales;
- participer aux représentations de l'UMQ et de la FQM;
- promouvoir les intérêts territoriaux de la MRC dans tout forum pertinent.

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville se joint au mouvement des cœurs bleus, initié par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- à l'Union des municipalités du Québec;
- à la Fédération québécoise des municipalités;
- aux députés provinciaux du territoire;
- aux chambres de commerce de la région;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

- ainsi qu'à toute instance jugée pertinente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-49

**OBJET: Appui à la Ville de Mirabel – Tracé du TGV Projet Alto**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada étudie l'implantation d'un train à grande vitesse (TGV) reliant Québec à Toronto, dont le corridor d'étude traverse la couronne nord de la Communauté métropolitaine de Montréal, incluant des secteurs à proximité du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est un pôle économique stratégique de la couronne nord, fortement interlié aux dynamiques de développement industriel, logistique et aéroportuaire du secteur de Mirabel;

**ATTENDU QUE** le site aéroportuaire YMX Aérocity internationale de Mirabel constitue un levier structurant pour le développement économique régional et métropolitain, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, des technologies avancées, de l'intelligence artificielle et de la mobilité;

**ATTENDU QUE** l'implantation d'infrastructures majeures de transport doit se réaliser dans le respect des milieux de vie, des zones agricoles, des milieux naturels et des noyaux urbains présents sur le territoire de la couronne nord, incluant ceux qui contribuent directement à la vitalité socioéconomique de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** l'utilisation prioritaire des terres fédérales existantes, notamment celles liées au site aéroportuaire de Mirabel, permettrait de réduire les impacts sur les zones résidentielles et agricoles tout en favorisant une planification cohérente et durable du corridor du TGV;

**ATTENDU QUE** le projet de TGV vise à relier les grands centres économiques du Canada et que la proximité du pôle aéronautique de Mirabel, troisième en importance mondiale, représente un avantage stratégique majeur pour l'accessibilité et l'attractivité économique de l'ensemble de la couronne nord, incluant la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** la réalisation éventuelle du projet de TGV doit s'accompagner d'un processus formel de consultations publiques permettant aux municipalités, aux MRC, aux entreprises, aux organismes et aux citoyens de la couronne nord, dont ceux de la MRC de Thérèse-De Blainville, de participer activement aux décisions structurantes concernant le tracé et les infrastructures associées;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie les démarches visant à ce que le corridor d'étude du projet de train à grande vitesse Québec-Toronto minimise les impacts sur les zones résidentielles, agricoles et naturelles de la couronne nord, notamment en privilégiant l'utilisation des terres fédérales existantes.

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie l'implantation d'une gare ferroviaire sur le site aéroportuaire de Mirabel considérant les infrastructures existantes, l'accessibilité et le rôle structurant pour un développement économique régional durable et équitable;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement du Canada de mettre en place un processus formel de consultations publiques permettant aux municipalités et aux acteurs socioéconomiques de la couronne nord de participer activement à la définition du corridor et des infrastructures du TGV.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise :

- au très honorable Premier ministre du Canada;
- aux représentants des gouvernements du Canada et du Québec opérant sur le territoire de la MRC;
- à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);
- au Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides;
- à la Ville de Mirabel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-50

**OBJET: Amendement à l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté la résolution 2023-03-68 autorisant le renouvellement de l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord (TPÉCN);

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser l'autorisation de signature relativement à tout document découlant de ladite entente;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la préfète et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'entente inter-MRC concernant la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord;

**QUE** la présente résolution constitue un amendement à la résolution 2023-03-68 et en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-51

**OBJET: Contribution financière au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides - Le dossier de la Carte électorale**

**ATTENDU QUE** la région des Laurentides connaît une croissance démographique significative qui doit se refléter adéquatement dans la représentation électorale provinciale;

**ATTENDU QUE** le principe de représentation effective constitue un fondement essentiel du régime démocratique et conditionne la capacité des régions à faire valoir leurs besoins auprès des instances gouvernementales;

**ATTENDU QUE** le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) agit à titre d'instance régionale de concertation et de représentation politique pour l'ensemble des MRC des Laurentides;

**ATTENDU QUE** la défense de la représentation régionale repose sur un effort collectif et solidaire des MRC, afin d'assurer une position unifiée et cohérente devant les tribunaux et les instances gouvernementales;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la solidarité inter-MRC constitue un levier stratégique pour préserver le poids politique de l'ensemble de la région et éviter un affaiblissement de sa capacité d'influence;

**ATTENDU QUE** le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) sollicite une contribution financière de **10 000 \$** afin de soutenir les démarches juridiques devant la Cour suprême du Canada relativement à la validité de la Loi no 59;

**ATTENDU QUE** cette contribution constitue un investissement stratégique visant à protéger la voix politique et le poids institutionnel de la région à long terme;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 28 999 99.

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville accorde une contribution financière de 10 000 \$ au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) afin de soutenir les démarches juridiques relatives au dossier de la carte électorale devant la Cour suprême du Canada;

**QUE** cette contribution vise à protéger la représentation démocratique des Laurentides et à préserver le poids politique de la région à long terme;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 28 999 99.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-52

**OBJET: Mise en candidature de la MRC de Thérèse-de-Blainville Prix  
Municipalité et développement durable - Mérite municipal 2026 FQM**

**ATTENDU** la Signature Innovation de la MRC de Thérèse-De Blainville qui s'intitule : L'application de l'Intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) émanant du V3 du FRR (Édition 1.0);

**ATTENDU QUE** cette Signature innovation vise des projets et actions menées par les villes de la MRC, renforcés par l'IA, en vue de lutter aux changements climatiques et que ce thème représente l'élément fédérateur des projets déposés par ces dernières;

**ATTENDU QUE** les villes de la MRC et la MRC agissent à titre de banc d'essai pour une série de projets visant la lutte et l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de l'AIAMM;

**ATTENDU QUE** les résultats de ces projets seront communiqués au monde municipal québécois à des fins d'échanges de bonnes pratiques, et ce, en temps et lieu;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) invite les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) à soumettre leur candidature au Prix Municipalité et développement durable dans le cadre du Mérite municipal 2026;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** ce prix vise à reconnaître des projets de développement durable ayant amélioré la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, tout en tenant compte des dimensions environnementale, sociale et économique;

**ATTENDU QUE** les projets émanant de l'AIAMM se conçoivent et se réalisent de concert avec les acteurs et les forces vives de la société québécoise, dont les villes de la MRC, les organismes communautaires et les startups;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a mis en œuvre le projet intitulé « **L'application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)** », dans le cadre de sa Signature Innovation soutenue par le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3;

**ATTENDU QUE** ce projet vise notamment à optimiser les services municipaux, améliorer l'efficacité organisationnelle, soutenir la prise de décision et renforcer la capacité d'adaptation des municipalités face aux enjeux actuels et futurs;

**ATTENDU QUE** le projet AIAMM se distingue par son caractère novateur, son implantation en conditions réelles, la mobilisation des équipes municipales et de partenaires, ainsi que par les retombées positives observées sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC souhaite souligner la pertinence et le rayonnement de cette initiative;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le dépôt de sa candidature au Prix Municipalité et développement durable – Mérite municipal 2026, pour le projet intitulé L'application de l'IA au monde municipal ;

**QUE** le directeur général, Monsieur Kamal El-Batal, soit autorisé à compléter, signer et transmettre le formulaire de mise en candidature, ainsi que tout document requis, incluant les photos et la présente résolution;

**QUE** la MRC de Thérèse-de-Blainville confirme l'exactitude des renseignements transmis et autorise l'utilisation du matériel fourni à des fins de promotion du Mérite municipal, conformément aux modalités du programme;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville confirme son appui officiel au projet ainsi qu'à sa diffusion dans le cadre des activités de reconnaissance et de promotion du Mérite Ovation municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-53

**OBJET: Mise en candidature de la MRC de Thérèse-de-Blainville - Ovation municipale 2026 UMQ**

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) organise annuellement le Mérite Ovation municipale afin de reconnaître et de valoriser les initiatives innovantes des municipalités et des MRC du Québec;

**ATTENDU QUE** l'édition 2026 du Mérite Ovation municipale met en lumière des projets démontrant un caractère innovant, des retombées concrètes pour la collectivité et une contribution au développement durable;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a mis en œuvre le projet intitulé « **L'application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)** », dans le cadre de sa Signature Innovation soutenue par le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3;

**ATTENDU QUE** ce projet vise notamment à optimiser les services municipaux, améliorer l'efficacité organisationnelle, soutenir la prise de décision et renforcer la capacité d'adaptation des municipalités face aux enjeux actuels et futurs;

**ATTENDU QUE** le projet AIAMM se distingue par son caractère novateur, son implantation en conditions réelles, la mobilisation des équipes municipales et de partenaires, ainsi que par les retombées positives observées sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC souhaite souligner la pertinence et le rayonnement de cette initiative;

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général à déposer la candidature du projet « **L'application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM)** » au Mérite Ovation municipale 2026, dans la catégorie **Administration municipale**;

**QUE** le directeur général, Monsieur Kamal El-Batal, soit autorisé à signer et transmettre tout document requis dans le cadre de cette mise en candidature;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville confirme son appui officiel au projet ainsi qu'à sa diffusion dans le cadre des activités de reconnaissance et de promotion du Mérite Ovation municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-54

**OBJET: Modification de la nomination de l'émissaire de la MRC auprès du ministère de la Langue française – Ratification de la décision du directeur général**

**ATTENDU** la *Charte de la langue française* et ses modifications, notamment en ce qui concerne les obligations de reddition de comptes des organismes municipaux;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville doit désigner une personne à titre d'émissaire auprès du ministère de la Langue française;

**ATTENDU QUE** le directeur général avait précédemment désigné la cheffe de service de comptabilité à titre d'émissaire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier cette désignation afin de refléter les ajustements organisationnels en vigueur;

**ATTENDU** la décision du directeur général de désigner l'adjointe à la direction générale à titre d'émissaire de la MRC auprès du ministère de la Langue française;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christian Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision du directeur général de nommer l'adjointe à la direction générale à titre d'émissaire de la MRC auprès du ministère de la Langue française;

**QUE** la direction générale soit autorisée à effectuer toute démarche requise afin de mettre à jour les dossiers et communications officielles en conséquence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-55

**OBJET: Soirée de réseautage des conseils municipaux des villes de la MRC – Allocation de budget de 5 500 \$**

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite favoriser le rapprochement, le réseautage et le renforcement des liens entre les membres des conseils municipaux des villes constituantes;

**ATTENDU QUE** la tenue d'une activité de type « 5 à 7 » vise notamment à :

- briser les silos entre municipalités;
- favoriser la connaissance mutuelle des élus;
- renforcer le sentiment d'appartenance territoriale à la MRC;
- encourager des échanges informels sur les enjeux communs du territoire.

**ATTENDU QUE** cette initiative s'inscrit dans une démarche de consolidation des relations intermunicipales et de vitalité institutionnelle tant désiré par le corps politique et administratif de la MRC;

**ATTENDU QUE** les coûts estimés pour la réalisation de cette activité demeurent raisonnables et conformes aux pratiques administratives de la MRC;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 28 999 99.

Il est proposé par Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christian Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et greffier-trésorier à débloquer une somme maximale de 5 500 \$ afin de financer l'organisation d'une soirée réseautage de type « 5 à 7 » destinée aux élus municipaux du territoire;

**QUE** cette dépense soit imputée aux postes budgétaires prévus à cet effet, selon les disponibilités financières de la MRC;

**QUE** le directeur général soit autorisé à effectuer toute dépense, signature ou démarche administrative requise pour la réalisation de cette activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-56

**OBJET: Octroi d'un mandat d'accompagnement pour la rédaction des programmes du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) en cours de révision – Ratification de la décision du directeur général**

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** cette révision nécessite l'actualisation et/ou la rédaction des programmes régionaux sous-jacents au schéma, notamment en matière de prévention, d'analyse des risques, d'entretien des équipements, de formation et de sensibilisation du public et qui peuvent être résumés ainsi :

1. Programme d'identification et d'analyse des risques
2. Programme d'évaluation et d'analyse des incidents
3. Programme de gestion de la réglementation en sécurité incendie
4. Programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée
5. Programme d'inspection périodique des risques plus élevés
6. Programme d'activités de sensibilisation du public
7. Programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie
8. Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau
9. Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules
10. Programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention
11. Programme spécifique pour l'inspection, l'entretien et le remplacement des vêtements de protection individuelle
12. Programme d'entraînement
13. Programme municipal de santé et sécurité au travail
14. Programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour les bâtiments représentant des risques de conflagration ou des caractéristiques particulières lors d'interventions
15. Proposition de services professionnels
16. Rédaction des programmes au schéma incendie pour la MRC de Thérèse-De Blainville
17. Programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention
18. Programme de formation et d'entraînement spécifique aux autres services de secours
19. Programme d'entretien et de remplacement des équipements spécifiques aux autres services de secours.

**ATTENDU QUÉ** le facteur temps, la complexité des travaux à réaliser et la charge de travail actuelle des municipalités et de leurs services de sécurité incendie limitent leur capacité à mener ce mandat à l'interne dans les délais requis;

**ATTENDU QUE** le mandat proposé constitue une intervention ponctuelle et *ad hoc*, distincte du mandat initial lié au schéma incendie, afin d'assurer l'avancement des travaux dans les délais prescrits;

**ATTENDU QUE** ICARIUM Groupe Conseil inc. possède une expertise reconnue dans l'accompagnement des municipalités et des services de sécurité incendie, ayant réalisé plusieurs mandats similaires au Québec;

**ATTENDU QUE** la proposition déposée le 29 janvier 2026 prévoit un accompagnement des services de sécurité incendie de la MRC, incluant la participation à des rencontres et consultations, pour une banque de **80 heures** au coût de **14 000 \$**, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** les heures additionnelles, déplacements et frais connexes seront facturés au besoin selon les modalités prévues à l'offre de services;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 22 204 48.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte la proposition de services professionnels d'ICARIUM Groupe Conseil inc. datée du 29 janvier 2026, visant l'accompagnement des services de sécurité incendie dans la rédaction et l'actualisation des programmes sous-jacents au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et, par conséquent, ratifie la décision du directeur général d'avoir déjà octroyé le mandat à ICARIUM en vue d'accélérer la démarche;

**QUE** ce mandat soit accordé à titre *ad hoc* et ponctuel, sans lien avec le mandat initial, afin de répondre aux contraintes de temps, à la complexité des travaux et à la charge de travail des municipalités;

**QUE** ce mandat soit octroyé pour une banque de **80 heures**, pour un montant maximal de **14 000 \$**, taxes en sus, conformément aux conditions de l'offre;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 22 204 48.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2026-02-57

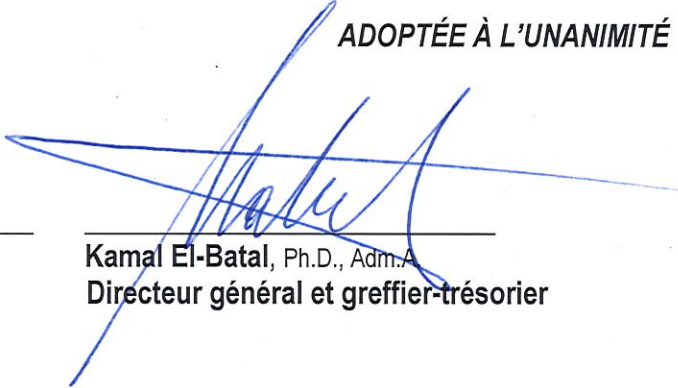
**OBJET: Levée de l'Assemblée**

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre  
Mairesse de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**DE** lever la présente réunion à 16 :42 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

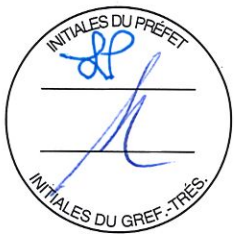
  
Liza Poulin  
Préfète

  
Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier

25 février 2026

### Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2026-02-25 à N° 2026-02-57 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 février 2026.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

Émis le 25 février 2026 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

**Kamal El-Batal**, Ph. D., Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier